**Formation 2016-2017 — Première séance**

**Les Églises orientales catholiques (EOC)**

**Programme de l'année**

1. Présentation
2. « L'uniatisme »
3. Des Églises *sui iuris*. La synodalité.
4. La divine liturgie
5. Les sacrements
6. La spiritualité
7. Le monachisme
8. L'héritage des Pères
9. L'expérience du martyre

***Présentation générale***

**Les Églises orientales catholiques**

On ne parlera pas ici des EOC européennes, à savoir les Églises gréco-catholique ukrainienne, l'Église ruthène catholique, l'Église roumaine catholique, grecque, serbe, bulgare, slovaque, hongroise, biélorusse, albanaise, géorgienne. Ces Églises ont toutes un homologue orthodoxe dont elles sont issues.

On ne parlera pas non plus des Églises malabare catholique et malankare catholique présentes en Inde au Kerala :

- La première a été fondée par l'apôtre saint Thomas. Elle appartenait à la grande tradition d'Antioche. Elle ne s'est pas associée au schisme nestorien du IVe siècle. Elle est toujours restée en communion avec Rome. Elle fut latinisée par les Portugais au XVIe siècle, mais a pu retrouver son rite araméen oriental et son identité en 1919.

- L'Église malankare est née d'une séparation avec l'Église malabare en 1653 car elle n'admettait pas la latinisation subie par cette Église. Elle s'est alors rattachée à l'Église syriaque nestorienne (encore appelée Église assyrienne de l'Est). En 1930, une partie des malankars se rattache à nouveau à Rome.

Nous nous concentrerons sur les EOC présentes au Moyen-Orient. Les grandes traditions orientales sont Alexandrie, Antioche, l'Arménie. Mais elles ont donné naissance au cours de l'histoire à plusieurs Églises.

On mettra d'abord à part deux Églises :

- L'Église maronite se rattache à la tradition antiochienne. Elle doit son nom au saint moine Maroun († 410). Elle a accepté le dogme de Chalcédoine (451). Après la conquête arabe, ces chrétiens fondent un foyer national au Nord du Liban. En 685, alors que le siège patriarcal d'Antioche est vacant depuis des dizaines d'années, ils se donnent leur propre patriarche. Les contacts avec Rome reprirent avec les croisades. Sous l'Empire ottoman, les maronites se répandent dans tout le Liban. Le patriarche siège à Bkerbé. Les maronites sont au moins 80 000 au Liban et 4 millions dans la diaspora (Brésil, États-Unis, Australie, Canada, Afrique). En France, ils ont un ordinariat propre depuis 2012.

- L'Église italo-albanaise catholique d'Italie du Sud.

Ces deux Églises ne procèdent pas d'une rupture avec leur homologue orthodoxe ou préchalcédonien. Elles ont toujours été en communion avec l'Église catholique romaine.

Les autres grandes EOC sont issues d'Églises dites préchalcédoniennes et se sont rattachées à Rome au II^e^ millénaire :

- L'Église chaldéenne ou assyrienne catholique se détache en 1553 de l'Église assyrienne de l'Est. Cette Église nestorienne n'avait pas accepté le concile d'Éphèse de 431. Sous l'influence de la prédication des dominicains et des franciscains, les deux tiers des fidèles suivirent les évêques qui s'étaient rattachés à Rome. Leur chef est le patriarche de Babylone des Chaldéens dont le siège est à Bagdad.

- L'Église syriaque catholique est issue de l'Église syriaque orthodoxe (ou jacobite) hostile à Chalcédoine. En 1557 s'opère un premier rapprochement avec Rome. L'union se fait en 1783. Le patriarche est établi à Beyrouth. Cette Église compte environ 200 000 fidèles.

- L'Église copte catholique s'est séparée de l'Église copte orthodoxe préchalcédonienne en 1824. Son patriarche siège au Caire. L'Église a environ 300 000 fidèles.

- L'Église éthiopienne catholique a été fondée en 1839 en se séparant de l'Église éthiopienne monophysite.

- L'Église arménienne catholique a rejoint la communion romaine en 1742 en se séparant de l'Église arménienne orthodoxe restée monophysite. Cette Église très ancienne avait rejeté le concile de Chalcédoine en 555. L'Église arménienne catholique compte environ 600 000 fidèles. Beaucoup se réfugièrent au Liban après les génocides de 1915 et 1921.

- Seule une Église orientale se détache de l'Église orthodoxe provenant des patriarcats d'Antioche, Alexandrie et Jérusalem. « Melchite » est le nom donné par les monophysites syriaques (jacobites) aux orthodoxes fidèles à Chalcédoine, c'est-à-dire à la religion de l'empereur. Le patriarcat d'Antioche, Église mère de toutes les Églises d'Orient, de la Méditerranée à la Perse, connut un schisme en 1724. Une partie des évêques et des fidèles, refusant les intrusions de Constantinople et voulant de dégager de l'emprise ottomane se tournèrent vers Rome. Le patriarche réside à Damas avec le titre de

« patriarche d'Antioche et de tout l'Orient, d'Alexandrie et de Jérusalem ». Cette Église a environ 1,5 million de fidèles, surtout au Liban et en Syrie. C'est une Église arabe. Près de la moitié vit hors du Proche-Orient. Cette Église a subi de front la persécution et l'exode sous les coups de l'État islamique.

**Rites**

Sur le plan des rites on distingue :

- rite alexandrin : Église copte catholique et Église éthiopienne catholique ;
- rite arménien : Église arménienne catholique ;
- rite antiochien ou syrien occidental : Église malankare catholique ; Église syriaque catholique ; Église maronite ;
- rite syrien oriental (chaldéen) : Église chaldéenne catholique ; Église malabare catholique.

***Commentaire***

On est évidemment frappé par la diversité considérable de ces Églises, tant pour des raisons culturelles qu'historiques. D'un côté, il est caractéristique du christianisme oriental qu'il se soit appuyé, dès le départ, sur plusieurs traditions, à dominante nationale ou culturelle au départ mais débordant ce cadre initial au fur et à mesure des essaimages. Le grand centre d'Antioche a été ainsi à l'origine de la plupart des Églises du Proche-Orient et d'Inde avec comme langue initiale le syriaque (maintenant surtout l'arabe, du moins au Proche-Orient), éventuellement divisées ensuite (cas des maronites). Alexandrie, au départ grecque et égyptienne, a ensuite parrainé l'Éthiopie (et autrefois la Nubie devenue Soudan) avec comme langues initiales respectivement le copte et le guèze, maintenant plutôt l'arabe et les langues d'Éthiopie. Seule l'Église arménienne est restée essentiellement nationale (mais c'est la première nation chrétienne de l'histoire).

L'histoire s'y est ajoutée à son tour. C'est elle qui est à l'origine de la tradition byzantine des melchites, héritière de l'empire du même nom (langues grecque et arabe). Mais c'est aussi et surtout le fait de l'histoire proprement religieuse : presque partout, des scissions à l'origine doctrinales ont été suivies, dans une mesure variable selon les cas, d'un rattachement à Rome, qui n'a pas effacé la spécificité des Églises concernées. On observe aussi des distinctions purement culturelles, fruits de l'histoire aussi (rite byzantin d'Italie du Sud par exemple). L'arrivée ultérieure des latins, catholiques occidentaux, est en un sens un de ces évènements. Il en résulte une bigarrure étonnante, parfois dans un même pays ; ainsi dans le cas extrême de la Syrie, on peut voir cohabiter jusqu'à six Églises rattachées à Rome (latins, melchites, chaldéens, syriaques ex-jacobites, maronites, arméniens), et cela sans parler des non-catholiques. Avec chacun son patriarche de rattachement… De même dans une moindre mesure en Palestine.

Cela montre en tout cas la capacité caractéristique de l'Église catholique d'accueillir une très grande diversité, notamment organisationnelle et liturgique, comme on le verra plus en détails. Capacité qu'on retrouve aujourd'hui dans d'autres zones géographiques (ainsi avec la constitution récemment d'un ordinariat pour les anglicans retournés à Rome, qui disposent par là de leurs hiérarchie et liturgie propres, dans le cadre catholique). Elle sait, en d'autres termes, que des habitudes de prière et un mode d'organisation ou de vie commune peuvent jouer un rôle extrêmement important dans la traduction concrète de la foi d'un peuple ou d'une communauté,

et elle évite de les heurter frontalement. Souplesse qui contraste avec la fermeté de son souci doctrinal, à condition ici d'éviter les divisions résultant de simples incompréhensions langagières.

Notons par ailleurs que les retours à Rome ont été très variables selon les cas, et paraissent varier plus en fonction des péripéties historiques que d'un facteur explicatif central. Ils sont nettement plus marqués au Proche-Orient et en Inde (cela concerne la majorité des chrétiens locaux en Irak et en Inde du Sud) qu'en Égypte et Éthiopie ou Arménie (où les EOC sont nettement minoritaires), peut-être parce que le caractère d'Église nationale était plus net dans ces derniers cas. Cela conduira par ailleurs à poser la question délicate de l'uniatisme, évoquée plus tard.

**Formation 2016-2017 — Deuxième séance**

# Les Églises orientales en communion avec Rome

## *Présentation*

À part l'Église maronite et l'Église malabare, les EOC ont toutes rompu leur communion antérieure avec une Église préchalcédonienne ou orthodoxe, pour rejoindre la communion catholique en reconnaissant l'autorité du pontife romain. Les circonstances qui ont entouré ces rattachements à Rome sont toujours complexes, non sans liens avec la situation politique ou les crises traversées par les Églises d'origine. Les Églises d'origine ont désigné ce phénomène sous le nom d'uniatisme. Elles rejetaient ces rattachements et accusaient l'Église catholique de prosélytisme à leur endroit. Aujourd'hui ce malaise tend à être surmonté.

Dans le cadre du dialogue international entre Église catholique et Église orthodoxe, un document a été adopté à Balamand en 1993 qui conclut que cette méthode de recherche de l'unité appartient au passé et ne constitue pas un modèle pour l'avenir.

Le document distingue bien entre les conversions personnelles qui sont toujours à respecter et le rattachement de communautés entières à l'Église catholique. On estime que le dialogue œcuménique doit amener à la reconnaissance mutuelle des Églises.

Les EOC ont souvent payé le prix de leur communion avec Rome, persécutées parce que minoritaires, rejetées par leurs homologues. Il faut rappeler en particulier la suppression par Staline des Églises gréco-catholiques ukrainienne et ruthène et leur incorporation de force à l'Église orthodoxe russe entre 1945 et 1989. Même chose pour l'Église gréco-catholique de Roumanie.

## Document de Balamand, Liban (23 juin 1993) - Principes ecclésiologiques

7. Au cours des siècles, diverses tentatives ont été faites pour rétablir l'unité. Elles ont cherché à atteindre ce but par des voies variées, parfois conciliaires, selon la situation politique, historique, théologique et spirituelle de chaque époque. Malheureusement, aucun de ces efforts n'a réussi à rétablir la pleine communion entre l'Église d'Occident et l'Église d'Orient, et parfois même ils ont durci les oppositions.

8. Durant les quatre derniers siècles, en diverses régions de l'Orient, des initiatives ont été prises, de l'intérieur de certaines Églises et sous l'impulsion d'éléments extérieurs, pour rétablir la communion entre l'Église d'Orient et l'Église d'Occident. Ces initiatives ont conduit à l'union de certaines communautés avec le Siège de Rome et ont entraîné, comme conséquence, la rupture de la communion avec leurs Églises mères d'Orient. Cela se produisit non sans l'intervention d'intérêts extra-ecclésiaux. Ainsi sont nées des Églises orientales catholiques et s'est créée une situation qui est devenue source de conflit et de souffrances d'abord pour les orthodoxes mais aussi pour les catholiques.

9. Quoi qu'il en soit de l'intention et de l'authenticité de la volonté d'être fidèle au commandement du Christ: « que tous soient un », exprimées dans ces unions partielles avec le Siège de Rome, on doit constater que le rétablissement de l'unité entre l'Église d'Orient et l'Église d'Occident n'a pas été atteint et que la division persiste, envenimée par ces tentatives.

10. La situation ainsi créée engendra en effet tensions et oppositions. Progressivement, dans les décennies qui suivirent ces unions, l'action missionnaire tendit à inscrire parmi ses priorités l'effort de conversion des autres chrétiens, individuellement ou en groupe, pour les faire « retourner » à sa propre Église. Pour légitimer cette tendance, source de prosélytisme, l'Église catholique développa la vision théologique selon laquelle elle se présentait elle-même comme l'unique dépositaire de salut. Par réaction, l'Église orthodoxe, à son tour, en vint à épouser la même vision selon laquelle chez elle seule se trouvait le salut. Pour assurer le salut des « frères séparés », il arrivait même qu'on rebaptisât des chrétiens, et qu'on oubliât les exigences de la liberté religieuse des personnes et de leur acte de foi, perspective à laquelle l'époque était peu sensible.

11. D'un autre côté, certaines autorités civiles ont fait des tentatives pour ramener des catholiques orientaux dans l'Église de leurs pères. À cette fin, elles n'hésitaient pas, si l'occasion s'en présentait, à utiliser des moyens inacceptables.

12. À cause de la manière dont catholiques et orthodoxes se considèrent à nouveau dans leur rapport au mystère de l'Église et se redécouvrent comme Églises sœurs, cette forme « d'apostolat missionnaire », décrite ci-dessus, et qui a été appelée « uniatisme », ne peut plus être acceptée ni en tant que méthode à suivre, ni en tant que modèle de l'unité recherchée par nos Églises.

13. En effet, surtout depuis les conférences panorthodoxes et le deuxième concile du Vatican, la redécouverte et la remise en valeur tant par les orthodoxes que par les catholiques, de l'Église comme communion, ont changé radicalement les perspectives et donc les attitudes.

De part et d'autre, on reconnaît que ce que le Christ a confié à son Église — profession de la foi apostolique, participation aux mêmes sacrements, surtout à l'unique sacerdoce célébrant l'unique sacrifice du Christ, succession apostolique des évêques — ne peut être considéré comme la propriété exclusive d'une de nos Églises. Dans ce contexte, il est évident que tout re-baptême est exclu.

14. C'est la raison pour laquelle l'Église catholique et l'Église orthodoxe se reconnaissent mutuellement comme Églises sœurs, responsables ensemble du maintien de l'Église de Dieu dans la fidélité au dessein divin, tout spécialement en ce qui concerne l'unité. Selon les paroles du pape Jean-Paul II, l'effort œcuménique des Églises sœurs d'Orient et d'Occident, fondé dans le dialogue et la prière, recherche une communion parfaite et totale qui ne soit ni absorption ni fusion, mais rencontre dans la vérité et l'amour (cf. *Slavorum Apostoli,* n° 27).

15. Restant ferme l'inviolable liberté des personnes et l'obligation universelle de suivre les exigences de la conscience, dans l'effort pour rétablir l'unité, il ne s'agit pas de rechercher la conversion des personnes d'une Église à l'autre pour assurer leur salut. Il s'agit de réaliser ensemble la volonté du Christ pour les siens et le dessein de Dieu sur son Église par une commune recherche entre Églises, d'un plein accord sur le contenu de la foi et ses implications. Cet effort est poursuivi dans le dialogue théologique en cours. Le présent document est une étape nécessaire dans ce dialogue.

16. Les Églises orientales catholiques qui ont voulu rétablir la pleine communion avec le Siège de Rome et y sont restées fidèles, ont les droits et obligations qui sont liés à cette communion dont elles font partie. Elles ont comme principes réglant leur attitude vis-à-vis des Églises orthodoxes ceux qui ont été affirmés par le deuxième concile du Vatican et ont été mis en œuvre par les papes, qui en ont précisé les conséquences pratiques en divers documents publiés depuis lors. Il faut donc que ces Églises soient intégrées, tant au niveau local qu'au niveau universel, au dialogue de la charité dans le respect mutuel et la confiance réciproque retrouvée, et qu'elles entrent dans le dialogue théologique avec toutes ses implications pratiques. »

***Commentaire***

La question de l'uniatisme est un des points les plus délicats du rapport entre l'Église catholique et les Églises orthodoxes. L'uniatisme consiste dans le rattachement à Rome, conçu comme un retour, de parties d'Églises précédemment séparées, accueillies en tant qu'Églises avec leur personnalité et leur hiérarchie propres (ainsi que leurs liturgie et organisation). Cela se distingue donc d'une part du rattachement individuel de personnes (qui dans ce cas s'intègrent à une Église intégrée dans l'Église catholique, souvent tout simplement l'Église latine) et d'autre part du retour en bloc de l'Église locale.

Traditionnellement les Églises restées séparées (orthodoxes notamment) voyaient l'uniatisme comme une tentative de division, et ne reconnaissent pas à ces Églises rattachées à Rome le caractère d'Église distincte. De son côté, l'Église catholique y voyait le moyen de restaurer l'unité sans faire disparaître l'autonomie ou la spécificité des Églises concernées, alors que le retour individuel ne permet pas cette expression, et que le retour à l'intercommunion avec l'Église séparée apparaissait utopique. Il est à noter que l'uniatisme ne concerne que certaines des Églises qui sont dans le champ d'étude de cette année : les maronites n'en relèvent pas, ni les chaldéens par exemple, qui se sont ralliés en majorité, hiérarchie en tête.

Le document de Balamand est le plus important document de la « Commission mixte internationale pour le dialogue théologique entre l'Église catholique romaine et l'Église orthodoxe ». À ce titre, il a une valeur officielle, même si une partie non négligeable des orthodoxes ne l'ont pas accepté (grecs notamment), et si côté catholique, il ne constitue apparemment pas un document magistériel. Il affirme pour l'essentiel la primauté de la voie consistant à rechercher la pleine communion directement entre les Églises séparées (reconnues comme « Églises sœurs »). Il sanctionne dès lors ce qui était déjà un fait, l'abandon de l'uniatisme par la partie catholique (au moins à ce stade), mais sans pour autant que l'Église catholique réduise ou modifie le statut dont jouissent en son sein les Églises rattachées auparavant par cette méthode. Il ne semble en outre pas que la question ait été précisée plus en détails par la suite.

Dès lors, on peut noter que si la voie actuellement suivie (œcuménique) exclut la démarche de scission et l'idée de « retour » qui caractérisait l'uniatisme classique, cela ne fait pas disparaître l'intérêt des Églises uniates en soi comme modèles de communion. Car ces Églises existent et jouissent d'une réelle autonomie, et en fait se distinguent assez peu des Églises séparées d'où elles proviennent, du moins en termes d'organisation et de liturgie. De ce point de vue, ces Églises, partie importante de notre étude cette année, sont un enjeu majeur, par la démonstration qu'elles peuvent permettre d'un rapport entre Églises à organisation, culture, liturgie, etc. différentes, mais sous le primat reconnu du pontife romain. Ou, pour nous latins, comme témoignage de la diversité possible au sein de cette Église.

**Formation 2016-2017 — Troisième séance**

## Des Églises *sui iuris*, patriarcales, archiépiscopales majeures ou métropolitaines

### *Présentation*

Les EOC n'ont pas toutes le même rang canonique, même si elles jouissent toutes d'un « droit propre ». Celles que nous étudions ont toutes la dignité d'Églises patriarcales, avec à leur tête un patriarche : Alexandrie des coptes ; Antioche des syriens ; grecs-melchites ; maronites ; Babylone des chaldéens ; Cilicie des arméniens.

Pour mémoire, rappelons que la plus grande EOC, l'Église grecque-catholique d'Ukraine, est un archevêché majeur, tout comme les Églises syro-malankare et syro-malabare, ou l'Église gréco-roumaine. Sont Églises métropolitaines l'EOC d'Éthiopie, l'Église ruthène. D'autres n'ont pas le statut de métropole, ce sont des Églises de tradition byzantine : biélorusse, bulgare, grecque, hongroise, italo-albanaise, slovaque, « yougoslave», albanaise, russe.

### 1 Ce que dit le concile Vatican II sur les Églises orientales catholiques : le décret *Orientalium Ecclesiarum*

*Les Églises particulières ou rites*

2. « La Sainte Église catholique, qui est le Corps mystique du Christ, est composée des fidèles qui sont organiquement unis dans l'Esprit-Saint par la même foi, les mêmes sacrements et le même gouvernement, et qui, en se fondant en diverses communautés dont la cohésion est assurée par la hiérarchie, constituent des Églises particulières ou rites. Entre ces Églises existe une admirable communion, de sorte que la diversité dans l'Église, loin de nuire à son unité, la met en valeur. C'est en effet le dessein de l'Église catholique de sauvegarder dans leur intégrité les traditions de chaque Église particulière ou rite. Elle veut également adapter son mode de vie aux besoins divers des temps et des lieux.

3. Ces Églises particulières, aussi bien d'Orient que d'Occident, diffèrent pour une part les unes des autres par leurs rites, c'est-à-dire leur liturgie, leur discipline ecclésiastique et leur patrimoine spirituel, mais elles sont toutes confiées de la même façon au gouvernement pastoral du Pontife romain qui, de par la volonté divine, succède à saint Pierre dans la primauté sur l'Église universelle. Elles sont donc égales en dignité, de sorte qu'aucune d'entre elles ne l'emporte sur les autres en raison de son rite. Elles jouissent des mêmes droits et elles sont tenues aux mêmes obligations, également en ce qui concerne le devoir de prêcher l'Évangile dans le monde entier (cf. *Mc* 16, 15) sous la conduite du Pontife romain.

4. Partout on pourvoira donc au maintien et au développement de toutes les Églises particulières, et en conséquence on instituera des paroisses et une hiérarchie propre, là où le bien spirituel des fidèles le requiert. Cependant les hiérarchies des différentes Églises particulières qui ont juridiction dans un même territoire prendront soin de se

concerter dans des réunions périodiques pour promouvoir l'unité dans l'action et de réunir leurs forces pour soutenir les œuvres communes, afin de faire progresser plus aisément le bien de la religion et de protéger avec plus d'efficacité la discipline du clergé. Tous les clercs et les candidats aux ordres sacrés seront bien instruits de ce qui concerne les rites, et notamment les règles pratiques dans des matières inter-rituelles. Dans l'enseignement catéchistique, les laïcs eux aussi recevront une instruction sur les rites et les règles à ce sujet. Enfin, tous et chacun des catholiques, ainsi que les baptisés de toute Église ou communauté non catholique qui viennent à la plénitude de la communion catholique, conserveront partout leur rite propre, le pratiqueront et l'observeront dans la mesure de leurs possibilités, restant sauf le droit de recourir, dans des cas particuliers concernant les personnes, les communautés ou les régions, au Siège apostolique ; celui-ci, en sa qualité d'arbitre suprême des relations entre Églises, pourvoira aux besoins dans un esprit œcuménique, par lui-même ou par d'autres autorités, en donnant les règles, les décrets ou les rescrits qui seront opportuns ».

## 2 Le droit canonique oriental

La spécificité des EOC se traduit par leur doit propre, qui protège leurs traditions canoniques, liturgiques et spirituelles. En 1992, les EOC ont reçu un Codes des canons des Églises orientales (CCEO), en remplacement de quatre *motu proprio* publiés par Pie XII et en vigueur jusque-là. Le CCEO ne contient pas tout le droit canonique des EOC, mais seulement le droit qui leur est commun à toutes. Chaque EOC a en plus son droit particulier.

Le rapport à l'autorité suprême, celle du pape, n'est pas le même dans les EOC et dans l'Église latine, laquelle est régie par le Code de droit canonique de 1983. Les EOC s'enracinent dans leur tradition orientale respective, en conservant la même liturgie, la même discipline des sacrements que les Églises préchalcédoniennes ou orthodoxes dont elles sont issues. On peut dire qu'à l'endroit des Église orientales catholiques, le pape exerce une primauté proprement pétrinienne, tandis qu'à l'endroit de l'Église latine, il exerce aussi une primauté de type patriarcal. Le pape ne se considère pas comme « patriarche d'Occident », selon la vision qu'en ont les orthodoxes. Néanmoins, la primauté du pape n'intervient pas dans les EOC de la même manière que dans l'Église latine. Les deux Codes témoignent de ces différences de traitement.

## 3 La synodalité

Les EOC ont une large autonomie de gouvernement interne. Leur chef, patriarche, archevêque majeur ou métropolite gouverne toujours à l'aide de son synode. On appelle synodalité ce mode de gouvernement et de concevoir la structure même de l'Église. La synodalité a été conservée dans les EOC ; elle est la caractéristique des Église orthodoxes et préchalcédoniennes.

*Syn-odos* veut dire « cheminer ensemble ». La synodalité, en ecclésiologie orientale, s'applique à tous les niveaux de la vie de l'Église. Elle consiste à associer les baptisés, les clercs, les évêques dans une même communion qui a sa source dans l'eucharistie et son modèle dans la Sainte Trinité. La vie de l'Église procède du don de la vie divine qui passe par les sacrements, la même confession de la foi et la succession apostolique. La grâce de l'Esprit-Saint réside dans le corps entier de l'Église, où elle fructifie en charismes divers qui concourent à l'unité de l'ensemble.

La synodalité est vécue à l'échelle de l'Église locale confiée à un évêque.

La synodalité est institutionnalisée à l'échelle de la province ecclésiastique : les évêques des éparchies (diocèses) de la province se réunissent autour de l'un d'eux qui occupe le siège principal, le métropolite. Des décisions sont prise par tous avec le consentement du métropolite. Ainsi se dégage une tension féconde entre « tous » et l'un d'entre eux, appelé le *protos,* ou le premier. Son rôle est d'assurer l'unité de tous sans se substituer à eux. Le premier ne peut rien décider sans le consensus de tous et rien ne peut se faire sans son accord. Historiquement cette forme de synodalité a été exercée dans l'Église dès les premiers siècles : ce sont les synodes provinciaux des IIe et IIIe siècles.

La synodalité s'exerce enfin à l'échelle des patriarcats. Certaines EOC sont assez grandes pour être divisées en circonscriptions provinciales : exarchats archiépiscopaux ukrainiens ; exarchats patriarcaux arméniens, melchites, syriens. La synodalité s'exprime par les synodes patriarcaux, avec la participation de tous les évêques. Bien plus, chaque EOC *sui iuris* a un synode permanent, évêques entourant le patriarche ou l'archevêque majeur, pour prendre les décisions qui relèvent de l'autorité patriarcale. La différence avec l'Église latine est que les décisions du patriarche sont toujours collégiales, prises au sein d'un synode qui a voix délibérative. Dans l'Église latine, la décision est prise par l'évêque dans son diocèse après consultation, mais sans être tenu par l'avis des conseils consultés.

Au niveau universel, la synodalité s'exerce par la participation des évêques au concile œcuménique. Les orthodoxes — mais pas tous — acceptent qu'il existe bien un primat universel dans la personne de l'évêque de Rome. Mais ne vont pas jusqu'à lui reconnaître les prérogatives de droit divin qui sont les siennes selon la doctrine catholique.

L'instance supérieure de l'autorité des EOC est le synode des Églises patriarcales et archiépiscopales ou le conseil des hiérarques des Églises métropolitaines. Ces organes sont investis du pouvoir législatif et judiciaire, le pouvoir administratif restant entre les mains du patriarche, de l'archevêque majeur ou du métropolite. Ces synodes ou conseils ont plus de pouvoirs que les conférences épiscopales de l'Église latine. Par exemple, il leur appartient de procéder à l'élection des nouveaux évêques, sur une liste de noms qui ont déjà reçu « l'assentiment » du pape. Dans l'Église latine, le pape nomme librement les évêques.

La synodalité orientale a sa source dans le canon 34 des Apôtres (ainsi est appelée une collection canonique de la fin du IVe siècle). Ce texte est très beau et reflète la vie des Églises au IVe siècle. Cependant, l'histoire montre que là où la primauté n'est pas forte, l'unité de l'Église en pâtit. De plus, l'Église catholique — latine et orientale — considère que le ministère de Pierre est une primauté universelle qui vient du Christ et non d'une décision d'un concile.

Nous pouvons méditer ce texte : « Il faut que les évêques de chaque nation sachent lequel d'entre eux est le premier, qu'ils le considèrent comme leur chef et ne fassent rien d'important sans son accord ; chacun ne s'occupera que de ce qui concerne son district et les territoires qui en dépendent ; mais que le chef ne fasse rien non plus sans l'accord de tous ; ainsi la concorde règnera-t-elle et Dieu sera-t-il glorifié par le Christ dans l'Esprit-Saint » (*Les Constitutions apostoliques,* livre VIII, 47, 34 [SC 336], p. 285).

### *Commentaire*

Vatican II a codifié de façon particulièrement claire le statut des Églises particulières, et notamment de celles objets de notre étude, y compris les Églises unies à Rome. On notera son insistance sur l'autonomie d'organisation et de rite, ainsi que sur les patrimoines spirituels

propres, et sur la nécessaire cohabitation entre plusieurs Églises particulières sur un même territoire, toutes membres de l'Église catholique. On notera aussi l'idée d'égalité entre elles, quelle que soit la taille ; mais aussi, bien sûr, l'autorité affirmée du souverain pontife.

Juridiquement, on l'a vu, cela se traduit non seulement par un droit canonique différent, mais aussi par un mode d'exercice original de l'autorité pontificale, moins immédiate que dans l'Église latine.

La traduction la plus frappante de ce fait est l'existence de la synodalité, caractéristique des Églises orientales en général, et maintenue dans les Églises rattachées à Rome. Son trait distinctif est son caractère délibératif. Les décisions majeures d'ordre législatif, judicaire, ou le choix des évêques, supposent une délibération collective, notamment entre évêques, mais aussi aux niveaux des paroisses ou des diocèses, avec le clergé ou les fidèles, selon des modalités variables et complexes.

Dans le cas des Églises rattachées, cela conduit à une forme originale d'articulation avec l'autorité pontificale, alors qu'elle est conçue comme directe dans l'Église latine. La désignation synodale des patriarches et évêques, mais avec approbation pontificale, en est la manifestation la plus significative.

Est-il cependant besoin de rappeler qu'en revanche, en matière de doctrine, la décision au sein de l'Église catholique reste exclusivement au niveau de l'ensemble (pape ou concile) ?

**Formation 2016-2017 — Quatrième séance**

# Le patrimoine spirituel des Églises orientales

## *Présentation*

### Vatican II, décret sur les Églises orientales

« 5. L'histoire, les traditions et les nombreuses institutions ecclésiastiques attestent hautement combien les Églises orientales ont mérité de l'Église universelle. C'est pourquoi, non seulement le Concile témoigne à ce patrimoine ecclésiastique et spirituel l'estime et la louange qui lui sont dues, mais encore il le considère fermement comme le patrimoine de toute l'Église du Christ. C'est pourquoi il déclare solennellement que les Églises d'Orient, tout comme celles d'Occident, ont le droit et le devoir de se gouverner selon leurs propres disciplines particulières. Celles-ci, en effet, se recommandent par leur vénérable ancienneté, s'accordent mieux avec les habitudes de leurs fidèles et semblent plus adaptées pour assurer le bien des âmes.

6. Que tous les Orientaux sachent en toute certitude qu'ils peuvent et doivent toujours garder leurs rites liturgiques légitimes et leur discipline, et que des changements ne doivent y être apportés qu'en raison de leur progrès propre et organique. Les Orientaux eux-mêmes doivent donc observer toutes ces choses avec la plus grande fidélité ; ils doivent donc en acquérir une connaissance toujours meilleure et une pratique plus parfaite. Et s'ils s'en sont écartés indûment du fait des circonstances de temps ou de personnes, qu'ils s'efforcent de revenir à leurs traditions ancestrales. Quant à ceux qui, par leur charge ou leur ministère apostolique, sont fréquemment en rapport avec les Églises orientales ou leurs fidèles, ils doivent, en raison de l'importance de la fonction qu'ils exercent, être formés avec soin à la connaissance et à l'estime des rites, de la discipline, de la doctrine et des caractéristiques propres aux Orientaux. Aux instituts religieux et aux associations de rite latin qui œuvrent dans les pays d'Orient ou auprès des fidèles orientaux, on recommande vivement pour un apostolat plus efficace de créer des maisons, ou même des provinces de rite oriental, autant que faire se peut. »

### La divine liturgie

La liturgie est la première entrée dans le trésor de la spiritualité orientale. Les EOC appartiennent à l'un des cinq rites dits « primaires » : alexandrin, antiochien, arménien, chaldéen, byzantin. Par rite, on entend l'ensemble des éléments liturgiques, théologiques, canoniques et la spiritualité propres à chaque EOC.

La célébration liturgique est empreinte du sens du mystère, comme l'atteste la beauté des chants, les vêtements liturgiques, l'iconostase. Dans la tradition orientale, la divine liturgie est considérée comme transcendant le temps et le monde. Dans le culte, tous les croyants sont censés être unis dans le royaume de Dieu avec les saints défunts et les anges célestes. Pour cela, tous les actes de la liturgie rendent manifeste une réalité invisible.

Le rite byzantin offre principalement deux grands rituels : la liturgie de saint Basile et celle de saint Jean Chrysostome. Elles comprennent trois parties : liturgie de la préparation, liturgie des catéchumènes, liturgie des fidèles. La partie hymnique y est très développée. L'épiclèse est également particulièrement développée : appel de l'Esprit-Saint pour qu'il descende sur les offrandes et les transforme en corps et sang du Christ.

*De la divine liturgie de saint Jean Chrysostome, la prière du Trisagion*

*Le diacre dit à voix basse :*

DIACRE : Bénis, Père, le temps du Trisagion.

*Ayant reçu la bénédiction, il sort du sanctuaire par les portes royales et, tourné vers l'autel, il dit à haute voix :*

DIACRE : Prions le Seigneur.

TOUS : Kyrie eleison.

PRÊTRE : Dieu saint, toi qui reposes dans les saints, toi que louent les séraphins en une hymne trois fois sainte, toi que glorifient les chérubins et qu'adorent toutes les puissances célestes, toi qui as conduit toute chose du non-être à l'être, qui as créé l'homme à ton image et à ta ressemblance et l'as orné des dons de ta grâce, toi qui donnes à qui les demande la sagesse et l'intelligence, qui ne méprises pas le pécheur mais as établi la pénitence pour le salut, toi qui nous accordes à nous, tes humbles et indignes serviteurs, de nous tenir en ce moment encore devant la gloire de ton saint autel et de t'offrir la glorification et l'adoration qui te sont dues, accepte aussi, Seigneur, de nos bouches de pécheurs l'hymne trois fois sainte. Visite-nous dans ta bonté. Pardonne nos fautes volontaires et involontaires, sanctifie nos âmes et nos corps et donne-nous de te servir saintement tous les jours de notre vie, par les prières de la sainte mère de Dieu et de tous les saints, qui, dès le commencement, ont su te plaire. Car tu es saint, ô notre Dieu, et nous te rendons gloire, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant et toujours…

*Le diacre se tourne vers l'assemblée et élève son étole en disant :*

DIACRE : Et aux siècles des siècles.

***Commentaire***

On remarquera l'insistance du Concile non seulement sur la légitimité des rites orientaux, distincts du rite romain, mais aussi sur l'idée d'un véritable devoir des fidèles concernés à maintenir les traditions en question. Il est à noter que ces Églises n'ont connu en aucune manière l'équivalent du bouleversement liturgique de l'Église latine dans les années 1960.

D'une grande beauté, ces liturgies sont complexes et élaborées, souvent plus longues et plus prolixes que la liturgie romaine, y compris sous sa forme extraordinaire (cependant en général plus proche des rites orientaux que ne l'est la forme ordinaire du rite romain). Le texte cité en témoigne, dans sa beauté un peu fleurie.

Ces différences ne sont pas uniquement d'ordre littéraire et musical ; elles peuvent signifier un accent différent mis sur telle ou telle dimension du sacrement. Pour se limiter à la messe, parmi les traits distinctifs, on notera la séparation qu'opère un rideau déployé à certains moments liturgiques sur l'iconostase, notamment ce qui correspond au canon ; dès lors, les fidèles ne voient

plus l'autel, le prêtre et ses assistants. Plus généralement, il est également fréquent que les prières ou actes liturgiques de l'officiant s'effectuent en même temps que d'autres prévus au niveau des fidèles. Le tout confère un caractère hiératique à l'office : la vénération du mystère sacré l'emporte sur l'idée d'assemblée chère à la liturgie actuelle dans nos pays. La liturgie de la consécration et de la communion est en outre assez différente du rite romain, avec un rôle central de l'invocation de l'Esprit-Saint (épiclèse), considérée comme moment essentiel de la consécration, etc.

Corrélativement, les langues liturgiques enfin sont très variables, l'usage des langues anciennes (syriaque, grec, copte, etc.) étant souvent maintenu pour certaines parties de l'office, le reste étant en langue « moderne » : l'arabe dans la plupart des cas pour les Églises qui nous concernent — même si c'est en fait plutôt l'arabe écrit officiel et non l'arabe parlé dialectal — ; outre l'arménien ancien ou moderne, etc., et sans parler des langues slaves ou autres, situées hors de notre champ d'étude.

**Formation 2016-2017 — Cinquième séance**

**Les sacrements**

***Présentation***

Il est intéressant de relever des différences dans l'administration des sacrements entre les EOC et l'Église latine.

## 1. L'initiation chrétienne

Les ECO, comme leurs sœurs préchalcédoniennes ou orthodoxes, ont maintenu la tradition ancienne de l'unité des trois sacrements de l'initiation chrétienne : baptême, chrismation, eucharistie. L'Église latine a réintroduit cette unité pour les catéchumènes adultes, tandis qu'elle repousse au-delà de l'âge de raison la possibilité de recevoir la confirmation et l'eucharistie pour les enfants baptisés à la naissance.

Aussi le prêtre peut-il conférer les trois sacrements, toujours dans l'ordre, au cours d'une même célébration.

### *a) Baptême*

Dans la tradition orientale, le diacre ne confère pas de sacrement. Ainsi, pour le baptême, le diacre ne baptise qu'en cas de nécessité. Voici les deux disciplines comparées :

| Code de droit canonique (CIC) latin | Code des canons des Églises orientales (CCEO) |
|---|---|
| CIC 861, § 1. — « Le ministre ordinaire du baptême est l'évêque, le prêtre et le diacre » (en cas de nécessité aussi les fidèles laïcs) | CCEO 677, § 1. — « Le baptême est administré ordinairement par le prêtre… » (en cas de nécessité par le diacre, un autre clerc, un religieux ou un fidèle laïc) |

### *b) Chrismation*

La « chrismation du saint myron » correspond à notre « confirmation. « Il est nécessaire que ceux qui ont été baptisés soient oints du saint myron afin que, marqués du sceau du don du Saint-Esprit, ils deviennent des témoins plus fervents pour participer à l'édification du règne du Christ » (CCEO 692).

Le saint myron est l'huile parfumée consacrée par l'évêque, que nous appelons saint chrême. « Chrismer » veut dire « oindre, donner l'onction ». La formule utilisée est celle de saint Cyrille de Jérusalem, que Paul VI a aussi retenue pour le rite latin réformé d'après Vatican II : « Reçois le sceau du don de l'Esprit-Saint ».

Voici un texte de saint Cyrille de Jérusalem, *Catéchèse,* sur la chrismation, complément du baptême :

20, 1. La chrismation par le Saint-Esprit

Baptisés dans le Christ, revêtus du Christ, vous êtes modelés sur le Fils de Dieu. Car Dieu, qui vous a prédestinés à l'adoption, vous a modelés sur le corps glorieux du Christ. Désormais donc associés au Christ, il est normal que l'on vous appelle des « christs », et c'est de vous que Dieu disait : « Ne touchez pas à mes christs ! » (Ps 104, 15). Vous êtes devenus des christs parce que vous avez reçu la marque du Saint-Esprit ; et tout vous est arrivé en images, puisque vous êtes des images du Christ. Lorsque, baigné dans les eaux du Jourdain, et leur ayant communiqué les effluves de sa divinité, le Christ en fut remonté, le Saint-Esprit fit en personne irruption sur lui, le semblable se reposant sur son semblable. De même, remontés de la cuve aux saintes eaux, vous reçûtes la chrismation, la marque dont fut chrismé le Christ. Or, cette chrismation est l'Esprit-Saint. Le bienheureux Isaïe disait de lui dans la prophétie qui concerne la personne du Seigneur : « L'Esprit du Seigneur est sur moi, et c'est pourquoi il m'a chrismé ; il m'a envoyé évangéliser les pauvres (cf. Is 6, 2 ss).

*c) Eucharistie*

Du même Cyrille, *Catéchèse* :

22, 1. Le corps et le sang du Christ reçus au cours des divins mystères

Cette leçon du bienheureux Paul [1 Co 11, 23] suffit, elle aussi, à pleinement vous instruire sur les divins mystères qui ont fait de vous, puisque vous y avez été admis, des participants du corps et du sang du Christ. Paul en effet proclamait à l'instant que « dans la nuit où on le trahissait, Notre Seigneur Jésus-Christ, ayant pris du pain et rendu grâces, le rompit et le donna à ses disciples en disant : "Prenez, mangez, ceci est mon corps", puis, prit la coupe, rendit grâces et dit : "Prenez, buvez, ceci est mon sang" » (Mt 26, 26.28). Lors donc que la propre parole (du Christ) déclare au sujet du pain : « Ceci est mon corps », qui osera encore hésiter ? Et quand sa propre parole assure : « Ceci est mon sang » (*ibid.,* 28), qui la mettra en doute en prétendant que ce n'est pas son sang ?

22, 3. C'est donc en toute certitude que, sous l'apparence du corps et du sang, nous participons au Christ. Car sous la figure du pain, c'est son corps qui t'est donné : et sous la figure du vin, son sang qui t'est donné, afin qu'ayant participé au corps et au sang du Christ, tu sois avec lui un même corps et un même sang. Ainsi devenons-nous des « porte-Christ », son corps et son sang se répandant dans nos membres. Voilà comment, selon le bienheureux Pierre, nous devenons participants de la nature divine (2 P 1, 4).

### 2. Le mariage

Une autre différence, notable car elle touche à la forme du sacrement, concerne le mariage. Selon la tradition latine, ce sont les époux qui se donnent le sacrement par l'échange des consentements. Le ministre, prêtre ou diacre, ne fait « qu'assister » au mariage pour manifester qu'il est conclu devant l'Église. Dans les rites orientaux, c'est l'évêque ou le prêtre (pas le diacre) qui « bénit » le mariage. Cette bénédiction est constitutive du sacrement.

| | |
|---|---|
| CCEO can. 828, § 1. — « Ne sont valides que les mariages célébrés selon le rite sacré en présence du Hiérarque du lieu ou du curé du lieu ou d'un prêtre auquel a été conférée, par l'un ou par l'autre, la faculté de bénir le mariage, ainsi que devant deux témoins…<br><br>§ 2. — « Ce rite est considéré comme sacré par le fait même de l'intervention du prêtre qui assiste et bénit. » | CIC can. 1108, § 1. — Seuls sont valides les mariages contractés devant l'Ordinaire du lieu ou bien devant le curé, ou devant un prêtre ou un diacre délégué par l'un d'entre eux, qui assiste au mariage, ainsi que devant deux témoins…<br><br>§ 2. — Par assistant au mariage, on entend seulement la personne qui, étant présente, demande la manifestation du consentement des contractants, et la reçoit au nom de l'Église. |

### 3. La discipline du clergé des EOC

Elle suit celle en vigueur dans toutes les Églises orientales. Il est possible d'admettre à l'ordination sacerdotale des hommes mariés. Mais un homme célibataire une fois ordonné ne peut plus se marier. Les évêques sont toujours choisis parmi les prêtres célibataires ou les moines.

| | |
|---|---|
| CCEO can. 769, § 1. — « L'autorité qui admet un candidat à l'ordination sacrée, doit obtenir :<br>(…)<br>2° Si le candidat est marié, le certificat de mariage et le consentement donné par écrit de l'épouse »<br>(…) | CIC can 1037. — **«** Celui qui doit être promu au diaconat permanent en n'étant pas marié, et de même celui qui doit être promu au presbytérat, ne seront pas admis à l'ordre du diaconat s'ils n'ont pas, selon le rite prescrit, publiquement devant Dieu et devant l'Église, assumé l'obligation du célibat, ou s'ils n'ont pas émis les vœux perpétuels dans un institut religieux. » |

***Commentaire***

On notera dans la description ci-dessus, comme dans la liturgie, l'originalité profonde des disciplines orientales en matière de sacrements, qui va bien au-delà de la pure forme. Ainsi, comme le montrent les textes, le fait de conférer la confirmation et l'eucharistie immédiatement dans la foulée du baptême des enfants souligne la volonté d'octroi immédiat de l'ensemble des dons qui nous font participer au Christ, selon une approche que l'on pourrait percevoir comme plus fusionnelle. De son côté, en revanche, la discipline latine, plus analytique et moraliste, souligne le rôle de chacun d'eux, ainsi que la préparation et la maturité qu'elle juge nécessaires pour recevoir confirmation et eucharistie.

Il en va de même du sacrement du mariage (ou « couronnement ») : le mariage de type latin, que les époux se donnent, devant un prêtre qui témoigne au nom de l'Église, prend un sens quelque peu différent, plus axé sur le consentement mutuel des époux, d'un mariage où, comme en Orient, la bénédiction par le prêtre est un élément essentiel du sacrement, de ce fait peut-être plus expressément ordonné à sa visée spirituelle et ecclésiale.

On connaît bien par ailleurs la différence de discipline pour les prêtres, rappelée ci-dessus, et son implication : les curés et les évêques y appartiennent à deux formes de clergé en définitive assez notablement différents. Les premiers, lorsqu'ils sont mariés, resteront au plus curés toute leur vie. Les évêques, eux, viennent du clergé régulier : ils ont été moines, mais presque jamais curés (sauf exceptions issues des prêtres célibataires). On retrouvera dans une séance ultérieure le rôle central du monachisme. Mais il est notable que l'autorité central de ces Églises soit conférée à qui est passé par l'expérience spirituelle du cloître, plus qu'à celui qui a acquis une expérience pastorale de terrain.

Il n'est pas inutile enfin de rappeler ce qui a été dit de la liturgie eucharistique : beauté, élaboration littéraire et musicale, et soulignement du mystère y jouent un rôle central.

Ce n'est donc pas forcer le trait que de souligner l'insistance sur la dimension sacrale et spirituelle en même temps, qui caractérise ces traditions : pour le simple fidèle, la participation au mystère, l'élévation intérieure à une autre réalité importent comparativement plus que l'apprentissage méthodique ; et on privilégie le rôle d'intercesseurs, moines et évêques, dont l'expérience se situe d'abord dans une vie plus explicitement consacrée à la recherche de Dieu. On rencontre sans doute déjà ici aussi le thème de la participation à la nature divine qu'on retrouvera plus particulièrement dans la séance suivante.

**Formation 2016-2017 — Sixième séance**

**La spiritualité**

***Présentation***

**Jean-Paul II, lettre apostolique Orientale lumen, 2 mai 1995**

6. « Il existe certains aspects de la tradition spirituelle et théologique communs aux diverses Églises d'Orient qui en font ressortir la sensibilité par rapport aux formes que prend la transmission de l'Évangile dans les terres d'Occident. Le concile Vatican II les résume ainsi : "Chacun sait avec quel amour les chrétiens orientaux célèbrent la sainte liturgie, surtout l'eucharistie, source de vie pour l'Église et gage de la gloire céleste. Par là, les fidèles, unis à l'évêque, trouvent accès auprès de Dieu le Père par son Fils, Verbe incarné, mort et glorifié, dans l'effusion de l'Esprit-Saint. Ils entrent de la sorte en communion avec la Très Sainte Trinité et deviennent « participants de la nature divine » (2 P 1, 4)".

Dans ces traits se dessine la conception orientale du chrétien, dont l'objectif est la participation à la nature divine à travers la communion au mystère de la Sainte Trinité. La « monarchie » du Père et la conception du salut s'y dessinent, selon l'économie, telle que la présente la théologie orientale après saint Irénée de Lyon et telle qu'elle est développée par les Pères cappadociens.

La participation à la vie trinitaire se réalise à travers la liturgie et de façon particulière dans l'eucharistie, mystère de communion avec le corps glorifié du Christ, semence d'immortalité. Dans la divinisation, et principalement dans les sacrements, la théologie orientale attribue un rôle tout à fait particulier à l'Esprit-Saint : par la puissance de l'Esprit qui demeure dans l'homme, la déification commence déjà sur la terre, la créature est transfigurée et le royaume de Dieu est inauguré.

L'enseignement des Pères cappadociens sur la divinisation est passé dans la tradition de toutes les Églises orientales et constitue une partie de leur patrimoine commun. Cela peut se résumer dans la pensée que saint Irénée avait déjà exprimée au IIe siècle : "de sorte que ce Fils de Dieu deviendrait Fils de l'homme pour qu'à son tour l'homme devînt fils de Dieu". Cette théologie de la divinisation demeure une des acquisitions particulièrement chères à la pensée chrétienne orientale.

Ceux que la grâce et l'engagement dans la voie du bien ont rendus "tout à fait ressemblants" au Christ nous précèdent sur ce chemin de divinisation : les martyrs et les saints. Et parmi eux, une place particulière est occupée par la Vierge Marie, de laquelle est sorti le rejeton de Jessé (cf. *Is* 11, 1). Elle n'est pas seulement la figure de la Mère qui nous attend mais la Très Pure qui — réalisation de tant de préfigurations vétérotestamentaires — est icône de l'Église, symbole et anticipation de l'humanité transfigurée par la grâce, modèle et espérance certaine pour tous ceux qui portent leurs pas vers la Jérusalem céleste. Tout en accentuant fortement le réalisme trinitaire et son implication dans la vie sacramentelle, l'Orient associe la foi dans l'unité de la nature divine au caractère inconnaissable de l'essence divine. Les Pères orientaux affirment toujours qu'il est

impossible de savoir ce qu'est Dieu ; tout ce que l'on peut savoir, c'est qu'il est, puisqu'il s'est révélé dans l'histoire du salut comme Père, Fils et Saint-Esprit ».

Ce sentiment de l'indicible réalité divine se reflète dans la célébration liturgique, où le sens du mystère est saisi si fortement par tous les fidèles de l'Orient chrétien.

« En Orient aussi, on trouve les richesses de ces traditions spirituelles, qui s'expriment surtout par le monachisme. Là, depuis le temps glorieux des saints Pères, en effet, a fleuri la spiritualité monastique, qui s'est répandue ensuite en Occident, devenant pour ainsi dire la source de l'organisation de la vie régulière des Latins et lui conférant par la suite une nouvelle vigueur. C'est pourquoi il est instamment recommandé aux catholiques d'accéder plus fréquemment à ces richesses spirituelles des Pères orientaux, qui élèvent l'homme tout entier à la contemplation des mystères divins ».

**Sources de la spiritualité orientale : les Pères du désert**

a) La spiritualité des Pères du désert renvoie aux moines ermites de la tradition de saint Antoine. Cette tradition est connue grâce à toute une littérature, les *Apophtegmes des Pères du désert.*

b) Un auteur du VIIe siècle, vivant en Palestine, Jean Moschos, a composé un *Pré spirituel,* recueil de paroles de moines de Judée vivant dans le désert entourant la mer Morte.

Un exemple : chap. 144 (Avertissements de l'un des anciens qui étaient dans les *kellia*) :

L'un des anciens dit aux frères dans les *kellia* : « Ne prenons pas le parti d'être les esclaves des plaisirs de l'Égypte [qui nous imposent] Pharaon, le tyran funeste. »

Il dit encore : « Si tout le penchant qu'ils manifestent pour le mal, les hommes pouvaient l'avoir pour le bien ! Si tout le goût qu'ils ont pour les spectacles et les fêtes sans valeur, pour l'amour de l'argent, la vaine gloire et l'injustice, ils pouvaient le reporter sur le désir de piété ! Nous n'ignorerions pas à quel prix nous a estimés Dieu et quelle est notre force contre les démons. »

L'ancien dit encore : « Rien n'est plus grand que Dieu, rien ne l'égale, rien ne lui est que peu inférieur. Qu'y a-t-il de plus fort ou de plus heureux qu'un homme qui a Dieu pour allié ? »

Il dit encore : « Dieu est partout ; il est aux côtés des hommes pieux et qui luttent, non pas de ceux dont la piété se borne à des promesses verbales, mais de ceux qui s'illustrent par des actes. Et là où est Dieu, qui voudra ourdir des complots, qui sera assez puissant pour causer du tort ? »

Il dit encore : « La force de l'homme n'est pas dans sa nature physique ; car celle-ci est variable ; mais elle se trouve dans son intention, si Dieu nous aide. Veillons donc sur notre âme, mes enfants, autant que sur notre corps. »

L'ancien dit encore : « Recueillons les remèdes de l'âme, c'est-à-dire la piété, la justice, l'humilité, la soumission. En effet, le plus grand médecin des âmes, Christ notre Dieu, est tout près, et il veut nous soigner. Ne le dédaignons donc pas. »

Il dit encore : « Notre Seigneur nous apprend à être sobres ; mais, malheureux que nous sommes, à cause de notre mollesse, nous inclinons davantage aux plaisirs. »

L'ancien dit encore : « Présentons-nous à Dieu, comme dit Paul, "comme des vivants revenus de la mort" (Rm 6, 13) ; et, sans regarder en arrière, oublions le passé ; ayons pour but la récompense d'être appelés là-haut » (cf. Phi 3, 14).

À l'ancien, un frère demanda : « Pourquoi est-ce que je juge sans cesse mes frères ? » L'ancien répondit : « Parce que tu ne te connais pas encore toi-même. En effet, celui qui se connaît lui-même ne regarde pas ce que font ses frères. »

c) La *Philocalie des Pères neptiques* est un autre recueil de textes des saints Pères qui ont vécu dans la « sobriété de l'âme » et qui ont atteint, grâce à leur vie ascétique et à la contemplation, à la communion avec Dieu. Ils ont atteint la vraie beauté *(kalos).* Il s'agit de 36 Pères, des auteurs qui s'échelonnent du IVe au XVe siècle.

Ainsi Evagre le Pontique (345-399), diacre, disciple de saint Grégoire de Naziance, finit comme moine dans le désert libyque, aux *kellia* (cellules individuelles pour chaque moine). Avec un autre moine célèbre, Ammonios, il a eu une influence considérable. Voici un passage d'Evagre, *Traité pratique, ou Le Moine* (SC 171, 1971, p. 529-531). Ce traité en 100 chapitres (très courts) indique la voie par laquelle le moine atteint l'impassibilité (grand thème de la spiritualité orientale), c'est-à-dire ne plus dépendre de ses émotions et de ses passions. « La *practikè* est la méthode spirituelle qui purifie la partie passionnée de l'âme » (78).

Il considère qu'il existe huit pensées (cf. nos péchés capitaux) qui nous détournent de la paix intérieure : « Huit sont en tout les pensées génériques qui comprennent toutes les pensées : la première est celle de la gourmandise, puis vient celle de la fornication, la troisième est celle de l'avarice, la quatrième celle de la tristesse, la cinquième celle de la colère, la sixième celle de l'acédie [sécheresse spirituelle], la septième celle de la vaine gloire, la huitième celle de l'orgueil. Que toutes ces pensées troublent l'âme ou ne la troublent pas, cela ne dépend pas de nous ; mais qu'elles s'attardent ou ne s'attardent pas, qu'elles déclenchent les passions ou ne les déclenchent pas, voilà qui dépend de nous » (6).

Voici ce qu'il dit au sujet de la vaine gloire : « La pensée de la vaine gloire est une pensée très subtile qui se dissimule facilement chez le vertueux, désirant publier ses luttes et pourchassant la gloire qui vient des hommes (cf. 1 Th 2, 6). Elle lui fait imaginer des démons poussant des cris, des femmes guéries, une foule qui touche son manteau ; elle lui prédit même qu'il sera prêtre désormais, et fait surgir à sa porte des gens qui viennent le chercher ; et s'il ne veut pas, on l'emmènera ligoté. L'ayant fait s'exalter ainsi par de vaines espérances, elle s'envole et l'abandonne aux tentations, soit du démon de l'orgueil, soit de celui de la tristesse, qui introduit en lui d'autres pensées, contraires à ces espérances. Parfois même, elle le livre au démon de la luxure, lui qui, un instant plus tôt, était un saint prêtre, qu'on emmenait ligoté ! » (13).

### *Commentaire*

Les textes précédents soulignent deux aspects caractéristiques et importants de la spiritualité orientale.

Le premier a été déjà évoqué à propos de la liturgie et des sacrements, dont il explicite en quelque sorte la clef : c'est ce thème de la divinisation de l'homme, qui est très cher à la spiritualité orientale (et donc aussi orthodoxe). Plus que de mystique (au sens d'une vision) et *a fortiori* de morale (au sens d'un entraînement aux vertus), il s'agit d'une ouverture plénière au don divin, qui s'origine dans la Trinité.

On peut rappeler ici que ces différences relatives d'accent ont conduit catholiques et orthodoxes à une divergence sur la procession de l'Esprit : les Orthodoxes critiquent le *filioque* des Latins au nom de la monarchie du Père (principe insondable), et estiment souligner de façon plus centrale le rôle de l'Esprit (notamment dans la liturgie). Sans entrer dans ces controverses par certains côtés historiquement et théologiquement contestables, et qui ne concernent en principe pas les Églises rattachées à Rome, il est important de souligner la différence de sensibilité et d'accent qu'elles révèlent. Poussé à son terme, cela a nourri des oppositions qui auraient dû rester de simples et légitimes différences de sensibilité ; mais elles sont importantes comme telles. Pour le catholique, qui se doit d'être universel, cela doit nous rappeler que l'accueil des sensibilités différentes est un devoir essentiel, et le fait est qu'il est facilité lorsqu'elles sont représentées par ces Églises rattachées avec qui nous sommes en pleine communion. Ce qui nous conduit à

l'attention à porter également aux Pères grecs et plus généralement orientaux, qu'on retrouvera dans une séance ultérieure.

Le second aspect est la spiritualité monastique, qu'on reverra plus en détails dans la séance suivante. À travers les *Apophtegmes des Pères du désert* (dont la lecture est vivement recommandée), directs et vécus, c'est la rencontre avec ces hommes qui s'offre à nous : suffisamment ascétiques pour abandonner toute vie mondaine et se retirer dans un désert au sens tout à fait littéral du terme, ils sont en même temps merveilleusement concrets et directs dans l'expression de leur expérience intérieure. Y compris celle de la lutte contre le démon, élément de leur combat intérieur qu'ils ressentaient tout particulièrement ; et que nous tendons à négliger quelque peu.

Un autre de leurs thèmes essentiels, l'élimination de l'amour-propre, est naturellement au centre de la spiritualité de tels hommes qui se sont détachés de tout. Mais elle est aussi en phase avec une sensibilité orientale qui veut faire toute la place à cette Trinité qui, venant habiter en nous, y opère progressivement notre divinisation, comme on l'a dit.

**Formation 2016-2017 — Septième séance**

# Le monachisme

## *Présentation*

### Jean-Paul II, lettre apostolique *Orientale lumen,* 2 mai 1995

*1. Le monachisme comme exemplarité de vie baptismale*

9. « Je voudrais maintenant regarder le vaste paysage du christianisme d'Orient depuis un sommet particulier, qui permet d'en distinguer de nombreux traits : *le monachisme.*

En Orient, le monachisme a conservé une grande unité, ne connaissant pas, comme en Occident, la formation des divers types de vie apostolique. Les différentes expressions de la vie monastique, du cénobitisme strict, ainsi que le concevaient Pacôme ou Basile, à l'érémitisme plus rigoureux d'un Antoine ou d'un Macaire l'Égyptien, correspondent davantage à différentes étapes du cheminement spirituel qu'au choix entre différents états de vie. Quoi qu'il en soit, tous se réfèrent au monachisme lui-même, quelle que soit la forme sous laquelle il s'exprime.

En outre, le monachisme n'a pas été considéré en Orient uniquement comme une condition à part, propre à une catégorie de chrétiens, mais de façon plus particulière, comme un point de référence pour tous les baptisés, selon les dons offerts à chacun par le Seigneur, se présentant comme une synthèse emblématique du christianisme.

Lorsque Dieu appelle de façon radicale, comme c'est le cas dans la vie monastique, la personne peut alors atteindre le degré le plus élevé de ce que la sensibilité, la culture et la spiritualité sont en mesure d'exprimer. Cela est d'autant plus valable pour les Églises orientales, pour lesquelles le monachisme a constitué une expérience essentielle, lui qui, aujourd'hui encore, montre qu'il continue à fleurir en elles, aussitôt que la persécution prend fin et que les cœurs peuvent s'élever librement vers les cieux. Le monastère est le lieu prophétique dans lequel la création devient louange de Dieu et le commandement de la charité vécue de façon concrète devient un idéal de coexistence humaine, et au sein duquel l'être humain cherche Dieu sans barrière ni obstacle, devenant une référence pour tous, les portant dans son cœur et les aidant à chercher Dieu.

Je voudrais également rappeler le témoignage éclatant des moniales de l'Orient chrétien. Il a présenté un modèle de valorisation de la spécificité féminine dans l'Église, allant également au-delà de la mentalité de l'époque. Au cours de récentes persécutions, surtout dans les pays d'Europe de l'Est, lorsque de nombreux monastères masculins furent fermés avec violence, le monachisme féminin a entretenu la flamme de la vie monastique. Le charisme de la moniale, avec les caractéristiques qui lui sont propres, est un signe visible de la maternité de Dieu, à laquelle renvoie souvent l'Écriture sainte. Je me tournerai donc vers le monachisme, afin d'identifier les valeurs que je considère très importantes aujourd'hui pour exprimer la contribution de l'Orient chrétien au cheminement de l'Église du Christ vers le Royaume. Sans se limiter exclusivement à la seule expérience monastique, ni au patrimoine de l'Orient, ces aspects ont souvent pris dans

celui-ci une connotation particulière. D'autre part, nous essayons de valoriser non pas l'exclusivité, mais l'enrichissement réciproque en ce que l'unique Esprit a suscité dans l'unique Église du Christ. »

### Les deux grandes traditions du monachisme oriental

Elles remontent aux IIIe et IVe siècles.

#### *1. Saint Antoine et les Pères du désert : l'érémitisme*

Saint Antoine est connu par la *Vie* que lui consacra saint Athanase.

*Vie de saint Antoine, par saint Athanase*

Chap. Ier. — « La patrie d'Antoine fut l'Égypte, où il naquit de parents nobles et riches qui, étant chrétiens, l'élevèrent chrétiennement. Ils le nourrirent en leur maison, et il ne connaissait qu'eux et leur famille. Lorsqu'il eût grandi, il ne voulut point apprendre les lettres, de peur que cela ne l'engageât à avoir communication avec les autres enfants. Car, ainsi qu'il est écrit de Jacob : Tout son désir était de demeurer avec simplicité dans la maison. Quand on le menait à l'église, il ne s'amusait point à badiner comme les autres enfants ; et lorsqu'il fut plus grand, il ne se laissa nullement emporter à la négligence et à la paresse. Il était très attentif à la lecture, et conservait dans son cœur le fruit que l'on en pouvait tirer. Il rendait une grande obéissance à son père et à sa mère, et bien qu'ils soient fort à l'aise, il ne les importunait jamais pour faire bonne chère, et ne cherchait point les plaisirs d'une nourriture délicate ; mais se contentait de ce qu'on lui donnait, et ne désirait rien de plus.

Lorsque son père et sa mère moururent, ils le laissèrent à l'âge de dix-huit à vingt ans avec une sœur encore fort jeune. Il prit soin d'elle et de la maison comme il le devait. Mais six mois s'étaient à peine écoulés qu'un jour où il allait à l'église, selon sa coutume, avec grande dévotion, il pensait en lui-même pendant le chemin comment les Apôtres avaient suivi Jésus-Christ en abandonnant toutes choses, et comment plusieurs autres, ainsi qu'on le voit dans les Actes, vendaient leurs biens et en mettaient le prix aux pieds des Apôtres, pour qu'il soit distribué à ceux qui en avaient besoin, et combien grande était la récompense qui les attendait dans le ciel. Alors qu'il avait, dis-je, l'esprit plein de ces pensées, il entra dans l'église au moment où on lisait l'Évangile où Notre Seigneur a dit à ce jeune homme qui était riche : « Si tu veux être parfait, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, et viens, et suis-moi, et tu aurais un trésor au Ciel » (Mt 19, 21). Antoine regarda la pensée qu'il avait eue de l'exemple des premiers chrétiens comme lui ayant été envoyée de Dieu, et ce qu'il avait entendu de l'Évangile comme si ces paroles n'avaient été lues que pour lui. Il retourna soudain à son logis, et distribua à ses voisins, afin qu'ils n'aient rien à démêler avec lui ni avec sa sœur, tous les héritages qu'il avait de son patrimoine, qui étaient trois cents mesures de terre très fertile et très agréable. Et quant à ses meubles, il les vendit tous, et en ayant tiré une somme considérable, il donna cet argent aux pauvres, à l'exception de quelque chose qu'il retint pour sa sœur. »

#### *2. Saint Pacôme et saint Basile, les règles communautaires*

Les *Règles monastiques* de saint Basile le Grand au IVe siècle, les constitutions de saint Théodore Stoudite au IXe siècle, sont avec les canons des conciles les sources du monachisme oriental (orthodoxe et catholique). Saint Jean Cassien et saint Benoît, qui introduisent le monachisme en Occident se sont inspirés de saint Basile.

Lisons le début du prologue des *Règles* de saint Basile :

« Par la grâce divine et au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, nous voilà réunis en ce lieu, nous qui n'avons qu'un seul et même but : celui de mener une vie de piété, et si vous avez manifestement soif d'entendre un enseignement profitable à vos âmes, je me sens, pour ma part, dans l'obligation de vous instruire au sujet des commandements divins. Je suis, en effet, poursuivi jour et nuit par le souvenir de ces paroles de l'Apôtre : "Pendant trois ans, de nuit et de jour, je n'ai cessé de donner dans les larmes des avertissements à chacun" (Ac 20, 31). L'heure est favorable, l'endroit nous procure le silence et l'éloignement des bruits du dehors. Demandez-moi donc de distribuer en temps utile, à mes compagnons, leur mesure de froment, et moi je vous demanderai de recevoir ma parole comme en une bonne terre, afin de porter un jour en abondance les fruits parfaits de justice dont parle l'Écriture. (Mt 13, 23).

Je vous en conjure, par l'amour de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'est livré lui-même pour nos péchés (Tite 2, 14), occupons-nous enfin de notre âme, pleurons la vanité de notre vie passée, combattons, dans l'espérance des biens futurs, pour la gloire de Dieu, de son Christ et de son adorable Esprit-Saint. Ne demeurons pas dans cette insouciance et dans ce relâchement, ne remettons pas toujours avec légèreté, à demain ou à plus tard, le commencement de l'action. Craignons qu'un jour, Celui qui nous a rachetés ne vienne nous surprendre dépourvus de bonnes œuvres et ne nous écarte des joies du festin nuptial. Lorsqu'il ne servira plus à rien de se repentir, nous pleurerons en vain et nous regretterons inutilement le temps mal employé de notre vie : "C'est maintenant l'heure propice, dit l'Apôtre, c'est aujourd'hui le jour du salut" (2 Cor 6, 2). Actuellement, c'est le temps de la pénitence, plus tard, ce sera celui de la récompense ; à présent celui de la patience, un jour celui de la consolation. En ce moment, Dieu vient en aide à ceux qui se détournent des voies du mal ; plus tard, il sera l'inquisiteur infaillible et redoutable des actes, des paroles et des pensées des hommes. Aujourd'hui, nous profitons de sa longanimité, mais nous connaîtrons la justice de ses jugements lorsque, à la résurrection, nous recevrons, chacun selon ses œuvres, les uns le châtiment, les autres la vie éternelle. »

***Commentaire***

Relevons deux enseignements majeurs de ces beaux textes.

Le premier concerne le rôle clef de la vocation monastique dans la vie de l'Église, sans doute plus conscient et plus manifeste en Orient (où comme on l'a dit dans une séance précédente, sont même choisis l'ensemble des évêques). Comme dit saint Jean-Paul II, ils y constituent une référence pour tous, plus qu'une simple vocation particulière parmi d'autres. Ils y sont une sorte de point sublime, appelé à parler à chacun en lui donnant le repère (plus peut-être que le modèle) lui permettant d'avancer. C'est ce qui explique peut-être qu'un tel monachisme ait moins éprouvé le besoin de la spécialisation des rôles et des vocations que le monachisme occidental, dans l'esprit de notre tradition plus analytique.

Il faut quand même se remémorer à cette occasion que l'Occident a aussi son monachisme, issu d'ailleurs de l'Orient à travers Cassien et saint Benoît. Son rôle a été lui aussi immense, et continue à l'être. La méditation du rôle du monachisme oriental, plus visible dans la vie collective de l'Église d'Orient, peut ainsi nous permettre de mieux comprendre le rôle irremplaçable du nôtre, au-delà de sa plus grande discrétion. Sans oublier dans les deux cas la spécificité du monachisme féminin, encore moins visible, et pourtant particulièrement irremplaçable.

Le second enseignement est naturellement celui qui nous vient de la vie de ces deux grands fondateurs du monachisme oriental que furent saint Antoine et saint Basile. Ce qui frappe est sans doute le sentiment qu'ils éveillent de l'immédiateté et de l'urgence de l'appel dans toute sa radicalité, lorsqu'il s'est fait entendre à de tels hommes. Préparé bien sûr par sa formation antérieure, le retournement de saint Antoine n'en est pas moins saisissant : d'une vie aisée et vertueuse, vers la radicalité absolue du désert, qu'il a en outre inaugurée, sans aucun maître pour l'y précéder. Ce que saint Basile a généralisé à tous ceux qui entendent l'appel à la vie monastique (et donc qui savent écouter la voix) : occupons-nous de notre âme, d'urgence. Décision radicale que l'exemple de ces hommes qui l'ont suivie jusqu'au bout propose à l'ensemble des chrétiens, d'une façon que l'Orient nous manifeste avec une force et une simplicité directe et lumineuse.

**Formation 2016-2017 — Huitième séance**

# L'héritage des Pères

## *Présentation*

Les EOC nous relient aux origines apostoliques de l'Église et à l'héritage patristique de l'Église du Ier millénaire. Nous mentionnerons deux grandes traditions patristiques : araméenne et byzantine. Mais les traditions coptes et arméniennes mériteraient aussi de retenir toute notre attention.

### I Le christianisme syriaque

Le christianisme de langue syriaque (langue dérivée de l'araméen) a produit dans les premiers siècles des œuvres d'une grande inspiration biblique et poétique. Ce n'est pas un christianisme spéculatif, comme celui de la tradition grecque. Il fleurissait dans les royaumes d'Osroène et d'Adiabène en Mésopotamie, et autour de la ville de Nisibe. Au IIe siècle, les Syriens traduisent la Bible en syriaque (la *Peshittâ*). Le premier auteur connu est un moine nommé Aphraate, mort en 345. Il a laissé des homélies.

Plus souvent cité est le diacre *Éphrem le Syrien*, mort en 373. Il avait été converti au christianisme par l'évêque de Nisibe, Jacques. On lui doit des hymnes d'une grande profondeur sur le mystère de Pâques. C'est une pensée qui s'exprime par images et symboles, articulant les thèmes de la Création, de l'Écriture, de l'Incarnation. Saint Éphrem nous a offert trois séries d'hymnes sur Pâques : *Sur les azymes, Sur la Crucifixion, Sur la Résurrection.*

Benoit XVI le présente ainsi (audience du 28 novembre 2007) : « La figure de saint Éphrem le Syrien est encore pleinement actuelle pour la vie des différentes Églises chrétiennes. Nous le découvrons tout d'abord comme théologien, qui, à partir de l'Écriture sainte, réfléchit poétiquement sur le mystère de la rédemption de l'homme opérée par le Christ, le Verbe de Dieu incarné. Sa réflexion est une réflexion théologique exprimée par des images et des symboles tirés de la nature, de la vie quotidienne et de la Bible. Saint Éphrem le Syrien confère un caractère didactique et catéchistique à la poésie et aux hymnes pour la liturgie ; il s'agit d'hymnes théologiques et, dans le même temps, adaptées à la récitation ou au chant liturgique. Saint Éphrem se sert de ces hymnes pour diffuser, à l'occasion des fêtes liturgiques, la doctrine de l'Église. Au fil du temps, elles se sont révélé un moyen de catéchèse extrêmement efficace pour la communauté chrétienne. »

Pour parler de l'eucharistie, Éphrem se sert de deux images : la braise ou le charbon ardent, et la perle. Le thème de la braise est tiré du prophète Isaïe (cf. 6, 6). C'est l'image du séraphin, qui prend la braise avec les pinces, et effleure simplement les lèvres du prophète pour les purifier ; le chrétien, en revanche, touche et consume la braise, qui est le Christ lui-même :

Hymne sur l'eucharistie. « Dans ton pain se cache l'Esprit, qui ne peut être consommé ; dans ton vin se trouve le feu, qui ne peut être bu. L'Esprit dans ton pain, le feu dans ton vin : voilà une merveille accueillie par nos lèvres. Le séraphin ne pouvait pas approcher ses doigts de la braise,

qui ne fut approchée que de la bouche d'Isaïe ; les doigts ne l'ont pas prise, les lèvres ne l'ont pas avalée ; mais à nous, le Seigneur a permis de faire les deux choses. Le feu descendit avec colère pour détruire les pécheurs, mais le feu de la grâce descend sur le pain et y reste. Au lieu du feu qui détruisit l'homme, nous avons mangé le feu dans le pain et nous avons été vivifiés » *(hymne De fide 10, 8-10).*

Hymne sur la « Nativité du Christ » : « Le Seigneur vint en elle pour se faire serviteur. Le Verbe vint en elle pour se taire dans son sein. La foudre vint en elle pour ne faire aucun bruit. Le pasteur vint en elle et voici l'Agneau né, qui pleure sans bruit. Car le sein de Marie a renversé les rôles : Celui qui créa toutes choses est entré en possession de celles-ci, mais pauvre. Le Très-Haut vint en Elle (Marie), mais il y entra humble. La splendeur vint en elle, mais revêtue de vêtements humbles. Celui qui dispense toutes choses connut la faim. Celui qui étanche la soif de chacun connut la soif. Nu et dépouillé, il naquit d'elle, lui qui revêt (de beauté) toutes choses » (hymne *De Nativitate* 11, 6-8).

Hymne sur la Résurrection, 1 (dans *Les Pères du désert,* 58, p. 153-154) : « Jésus, notre Seigneur, le Christ, nous est apparu du sein de son Père. Il est venu et nous a tirés des ténèbres et nous a illuminés de sa joyeuse lumière. Le jour s'est levé pour les hommes ; la puissance des ténèbres est chassée. De sa lumière s'est levée pour nous une lumière qui a éclairé nos yeux obscurcis. Il a fait lever sa gloire sur le monde et a éclairé les plus profonds abîmes. La mort est anéantie, les ténèbres ont pris fin, les portes de l'enfer sont en pièces. Il a illuminé toutes les créatures, ténèbres depuis les temps anciens. Il a réalisé le salut et nous a donné la vie ; ensuite il viendra dans la gloire et il éclairera les yeux de tous ceux qui l'auront attendu. Notre roi vient dans sa grande gloire : allumons nos lampes, sortons à sa rencontre (Mt 25, 6) ; réjouissons-nous en lui comme il s'est réjoui en nous et nous réjouit par sa glorieuse lumière. Mes frères, levez-vous, préparez-vous pour rendre grâce à notre roi et Sauveur qui viendra dans sa gloire et nous réjouira de sa joyeuse lumière dans le Royaume. Amen. »

*Bibl. : Éphrem, Célébrons la Pâque, Les Pères dans la foi, 58, éd. J.P. Migne 1995.*

## II Le christianisme de langue grecque

Les Pères grecs occupent une place considérable dans le développement de la théologie chrétienne. Signalons saint Athanase d'Alexandrie, défenseur du credo de Nicée (325), qui avait défini le Fils comme « consubstantiel au Père ». Signalons les trois Cappadociens : Basile de Césarée, Grégoire de Nysse et Grégoire de Naziance. Au IVe siècle, ils ont approfondi le mystère de la Trinité et affirmé la pleine divinité de l'Esprit-Saint. Leur théologie a permis au concile de Constantinople (381) de compléter le credo de Nicée.

### 1. *Saint Basile*

*Traité du Saint-Esprit :* « Tout récemment, comme je priais avec le peuple, et que je finissais de cette double façon la doxologie à Dieu le Père, tantôt : avec le Fils, avec l'Esprit-Saint ; tantôt par le Fils, dans l'Esprit-Saint, quelques-uns de ceux qui étaient là nous accusèrent, disant que nous avions employé des expressions étranges, contradictoires » (3).

« Ces gens-là sont jaloux de souligner une dissemblance dans la façon de parler du Père et du Fils et du Saint-Esprit, afin d'en tirer aisément la preuve aussi de leur différence de nature » (4). « Au Fils, ils imposent la dénomination d'instrument, à l'Esprit, celle de lieu : dans l'Esprit, disent-ils ; et par le Fils » (6).

« Ce n'est pas avec le Père, disent-ils, qu'est le Fils, mais après le Père. Il en résulte que c'est par lui qu'on porte gloire au Père, et non avec lui. On ne doit pas non plus, affirment-ils, ranger l'Esprit avec le Père et le Fils, mais sous le Fils et le Père » (13).

Réponse : les prépositions *par* et *dans* ne signifient aucune infériorité de nature, mais une différence d'opération. L'Esprit-Saint est un avec le Père et le Fils, formant avec eux une même substance divine. Il y a égalité des trois personnes, « unité de nature ; égale majesté ; même adoration et même gloire ». On retrouve ces expressions dans notre préface de la messe de la Trinité.

*Bibl. : Basile de Césarée, Sur le Saint-Esprit, SC 17 bis, Cerf 1968 ; Basile le Grand, Le Traité du Saint-Esprit, Les Pères dans la foi, 11, éd. J.P. Migne 2012.*

### 2. *Saint Jean Chrysostome*

(vers 344-407), moine d'Antioche, archevêque de Constantinople, théologien, orateur, moraliste, liturgiste. En froid avec l'impératrice Eudoxie, il subit exil et vexations. Son homélie dénonçant les errements de la cour est célèbre. De même sa dénonciation de l'injustice sociale. Sa définition de la richesse et de la pauvreté passe ainsi du phénomène à l'intention. « Pauvre n'est pas celui qui ne possède rien, mais celui qui désire beaucoup. Riche à son tour n'est pas celui qui possède beaucoup, mais celui qui n'a besoin de rien » (PG 62, 196 C).

Voici un passage de son homélie sur l'aumône (n° 6) souvent citée.

« Ce n'est pas sans motif que je fais maintenant ces réflexions, mais parce que j'en vois plusieurs examiner scrupuleusement les pauvres, s'informer de leur patrie, de leur vie, de leurs mœurs, de leur profession, de l'état de leur corps, leur faire mille reproches, leur demander mille comptes de leur santé. Aussi, beaucoup d'entre eux contrefont-ils des corps estropiés et impotents, afin de fléchir notre cruauté par les faux dehors d'une infirmité apparente. Il est mal de leur faire des reproches, même dans la belle saison, quoique cela puisse se souffrir ; mais pendant le froid le plus rigoureux, se montrer à leur égard un juge si dur et si cruel, ne leur point pardonner de rester oisifs, n'est-ce pas le comble de l'inhumanité ?

Pourquoi donc, dira-t-on, saint Paul donnait-il cette règle aux Thessaloniciens : Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas non plus manger ? C'est afin que vous la connaissiez vous-même, cette règle, que vous vous adressiez à vous-même les paroles de l'Apôtre, et non pas seulement aux pauvres ; car les préceptes de saint Paul ne sont pas seulement pour les pauvres, mais encore pour nous. Ce que je vais vous dire est un peu dur, et pourra vous déplaire ; je vous le dirai toutefois, puisque je vous le dis pour vous corriger, et non pour vous offenser. Nous reprochons aux pauvres la paresse, vice souvent excusable ; et nous, nous avons souvent à nous reprocher bien plus que de la paresse. Mais moi, direz-vous, j'ai un patrimoine. Mais parce que ce misérable est pauvre, et qu'il est né de parents pauvres ; qu'il n'a pas eu des ancêtres opulents, doit-il donc périr ? Je vous le demande. Ne doit-il pas, pour cela même, surtout trouver de la compassion dans le cœur des riches ? Vous qui passez tous les jours dans les spectacles, dans des assemblées nuisibles, dans des sociétés d'où l'on ne retire aucun avantage, où l'on se permet mille traits de médisance et de calomnie, vous croyez ne rien faire de mal et n'être pas coupable de paresse, et un malheureux qui passe tout le jour à pleurer, à gémir, à supplier, à souffrir mille maux, vous le citez à votre tribunal, vous le jugez durement, vous lui demandez mille comptes ! Est-ce là, je vous prie, un procédé humain ? Ainsi, quand vous dites : Que répondrons-nous à saint Paul ?, adressez-vous les paroles de l'Apôtre à vous-même, et non pas aux pauvres. D'ailleurs, ne vous contentez pas de lire les menaces de saint Paul, lisez aussi ses paroles indulgentes. Le même

apôtre qui dit : Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas non plus manger, ajoute : Mais vous, mes frères, ne vous lassez pas de faire le bien (II Thess. III, 12 et 13)…

Vous serez jugés, dit l'Évangile, selon que vous aurez jugé les autres (Matt. VII, 2). Soyez donc humains et doux envers votre semblable, pardonnez-lui beaucoup de fautes, ayez compassion de lui, afin qu'on ait pour vous les mêmes égards…

Si nous voulons rechercher la vie des malheureux, nous n'en soulagerons aucun ; arrêtés sans cesse par des inquiétudes déplacées, par des recherches hors de saison, nous ne produirons aucun fruit de miséricorde, nous ne secourrons personne, et nous nous fatiguerons en vain. Je vous exhorte donc à renoncer à des peines inutiles, à des soins superflus, à soulager tous ceux qui sont dans la détresse, et à leur procurer d'abondants secours, afin que, dans les jours de la justice, nous éprouvions l'indulgence et la miséricorde de Dieu, par la grâce et la bonté de Notre Seigneur Jésus-Christ, avec qui soient au Père et à l'Esprit-Saint, la gloire, l'honneur, l'empire, maintenant et toujours, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

*Bibl. : Riches et pauvres dans l'Église ancienne, Lettres chrétiennes 2, éd. J.P. Migne, 2011.*

***Commentaire***

Comme il a été rappelé, les Pères de l'Église issus de l'Orient ont joué un rôle décisif dans l'élaboration de la pensée et de la piété chrétiennes. Avec leurs sensibilités différentes, dont nous avons ici trois exemples bien contrastés.

Tout d'abord, la catéchèse vivante, poétique et imagée de saint Éphrem n'est pas tournée vers la spéculation intellectuelle pure ; elle n'en est pas moins d'une grande richesse théologique, combinée avec une réelle capacité à mettre en mouvement nos sensibilités et nos volontés. Loin d'être exclusive du génie syriaque, elle illustre à merveille ce trait commun des traditions chrétiennes orientales, qui est l'appel à goûter le mystère chrétien dans son immédiateté et plénitude, en insistant moins sur les distinctions et analyses chères à bien des Latins.

À l'opposée la subtilité intellectuelle de saint Basile de Césarée est typique d'une autre versant de l'esprit grec, et illustre l'extraordinaire fécondité des Pères grecs, dont le rôle a été décisif pour l'élaboration du dogme, c'est-à-dire la compréhension explicitée que le peuple chrétien sous l'égide de ses pasteurs a progressivement élaborée du message de sa foi. Recherche intellectuelle entée sur cette foi et sachant ne pas la noyer dans des subtilités inutiles, mais au contraire recherchant une précision quasi chirurgicale dans l'expression de réalités dépassant certes notre intellect mais qu'il nous incombe de comprendre autant que cela nous sera possible, puisqu'il nous a été donné la grâce d'en entendre la révélation. Cela vaut tout particulièrement pour la Trinité, dont on a vu le rôle central en Orient, et dont le mystère a été explicité de façon indépassable par le symbole de l'Égyptien Athanase.

En troisième exemple enfin, saint Jean Chrysostome nous rappelle le souci profondément chrétien de la charité et notamment de notre relation vitale au pauvre. La vigueur de ses interpellations, dans cette ville impériale richissime et heurtée qu'était Constantinople (dont il était l'évêque) nous rappelle que l'Occident n'a en rien le monopole des préoccupations sociales et économiques.

**Formation 2016-2017 — Neuvième séance**

# L'expérience du martyre

## *Présentation*

Les EOC ont subi les violences de toutes sortes qui ont accompagné les schismes, les persécutions, les invasions, les dissensions internes, les régimes intolérants, les retours de barbarie, hier et aujourd'hui. L'Église chaldéenne catholique en est une illustration éloquente.

Cette Église s'est développée dès le début dans un milieu hostile, l'empire perse sassanide dont la religion officielle était celle de Zoroastre. Puis elle a subi l'invasion arabe de 632 à 750, les empires, omeyyade puis abbasside, où les chrétiens sont *dhimmis*. Au XIV^e^ siècle, elle a connu l'invasion mongole de Tamerlan, puis l'invasion turque-ottomane. Rattachée à Rome à partir de 1553, elle n'avait pas de reconnaissance officielle. En 1915, des milliers de chaldéens ont été victimes des massacres menés par la Turquie contre les Arméniens.

Jusqu'à nos jours, les chrétiens, comme les juifs, ont vécu sous les dominations islamiques dans la condition de *dhimmis*. Les *dhimmis* étaient les « gens du Livre » tolérés à condition de vivre en citoyens de seconde zone, soumis à des impôts particuliers et à des humiliations permanentes. Une certaine liberté de religion leur était accordée, à condition de ne comporter aucun prosélytisme. Des flambées de persécution ont jalonné l'histoire des EOC.

Plus près de nous, ce fut la guerre Iran-Irak, la guerre du Golfe, l'embargo, le renversement de Saddam Hussein. Près de la moitié des chrétiens d'Irak ont fui l'Irak en quinze ans. Depuis, les chrétiens d'Irak sont la cible des persécutions menées par « l'État islamique ».

Dans le message qui suit, le patriarche Sako appelle ses fidèles à ne pas abandonner définitivement leur patrie où ils assuraient une présence chrétienne depuis les origines du christianisme.

**Message de Mar Louis-Raphaël SAKO, patriarche de Babylone des chaldéens,**
**aux paroisses chaldéennes en Allemagne et en France**

« De fondement, en effet, nul n'en peut poser d'autre que celui qui s'y trouve, c'est-à-dire Jésus-Christ » (1 Corinthiens 3 : 11).

Mes Frères et Sœurs,

Je rends grâce à Dieu pour la fermeté du témoignage de Christ qui est en vous, en dépit des nouvelles situations dans lesquelles vous vous trouvez. Merci pour votre accueil à notre égard, votre amour, votre attachement à la foi et à l'Église et à votre langue et vos traditions, et pour votre morale.

Nous rendons grâce pour vos prêtres bien-aimés un à un, et pour leur service et la chaleur de leur accueil à notre égard. Ils sont pour vous comme des pères et des frères et des compagnons de route pour la montée vers Pâques et la Résurrection. Et là, je leur demande à prêter attention à leur formation spirituelle, théologique et leur formation permanente. Même si personne ne pourra jamais atteindre la perfection !

société. Merci aux paroisses catholiques romaines qui vous ont ouvert les bras et vous ont aidés et présenté leurs églises et leur soutien pour pratiquer vos rites et que vous les gardiez.

Mes chaleureuses félicitations à la communauté de Paris pour sa deuxième nouvelle église, ils l'ont construite avec générosité, c'est un signe d'unité, de communion et d'espérance pour nous tous.

Mes Sœurs, mes Frères,

Avec votre foi et votre engagement vous devenez des pierres vivantes. Soyez fermes à l'égard de ce que vous avez reçu comme grâce de Dieu en Jésus-Christ, accrochez-vous à votre morale et esperance. Vivez en tant que chrétiens engagés et en tant que membres actifs dans vos communautés, soyez un signe vivant de la joie de l'Évangile dans le milieu séculier qui est le vôtre. Ne laissez pas la nouvelle société où vous vivez supprimer vos valeurs, accrochez-vous à votre identité, et apprenez de ce nouveau milieu ce qui est positif, de sérieux, de précis et d'engageant.

La famille : chez nous, la famille est sacrée, c'est un lieu théologique, et si vous vivez la relation, la fidélité, l'unité et la communion, vous serez un signe « de lumière et d'espoir » pour les autres.

La jeunesse : je demande aux jeunes — qui sont l'avenir de l'Église et de la communauté — de se construire une construction solide et de bénéficier de tout ce qui est à leur disposition à partir du potentiel, d'assumer leurs responsabilités et de jouer leur rôle constructif dans l'Église et dans la société comme le veut Notre Seigneur. Je tiens également à ce que les jeunes pensent aussi à la pleine consécration dans le service du sacerdoce et la vie religieuse pour servir leurs frères. Votre Église, qui souffre en Irak, ne peut pas vous envoyer des prêtres, des religieux et des religieuses, appuyez-vous sur vous-mêmes.

La Ligue chaldéenne : prenez soin de la « Ligue chaldéenne », rejoignez ses rangs, c'est elle qui va relier les familles chaldéennes dans le monde les unes aux autres : dans le culturel, le social et le politique, comme fait l'Église, elle vous relie humainement et spirituellement.

« Aussi ne manquez-vous d'aucun don de la grâce, dans l'attente où vous êtes de la révélation de notre Seigneur Jésus-Christ. C'est lui qui vous affermira jusqu'au bout, pour que vous soyez irréprochables au jour de notre Seigneur Jésus-Christ. Il est fidèle, le Dieu par qui vous avez été appelés à la communion de son fils, Jésus-Christ, notre Seigneur » (1 Corinthiens 1, 7-9).

**Quel avenir pour les chrétiens d'Orient ?**

Comme le montre la lettre reproduite ci-après, les patriarches supplient leurs fidèles de ne pas quitter définitivement leur pays. Ils invitent les Occidentaux qui les accueillent à les préparer au retour lorsque la paix sera revenue. Mais quelle paix ? La Syrie, l'Irak, le Liban peuvent-ils envisager un avenir de liberté pour toutes les communautés ? L'islamisme reste l'idéologie dominante et ne promet rien de bon. Les régimes dits « laïcs » ont été balayés. En Orient, les communautés ont une dimension religieuse. L'idée de liberté religieuse et de laïcité de l'État n'existe pas.

Le lien organique des EOC avec Rome et l'Église latine devrait leur être une aide. Elles comptent en particulier sur le soutien matériel et la prière des membres de l'OESSJ.

***Commentaire***

Un commentaire est à peine utile pour ces faits hélas désormais bien familiers à tous.

Ils nous rappellent un double impératif : l'accueil que nous devons à ceux de ces chrétiens qui sont dans nos pays ; le devoir qu'ils ont (mais en quoi nous pouvons et devons les aider) de maintenir leur foi et leurs traditions, expression d'une partie irremplaçable du message chrétien intégral, que nous avons pu commencer à goûter au cours de cette année. Et pour ceux d'entre eux qui sont restés sur place ou qui pourront y retourner, le devoir autant que possible d'y rester, pour les mêmes raisons. Et donc pour nous de les y aider : par nos prières ; par notre aide matérielle et morale ; et par l'action politique.

Car nous devons voir en eux, sous une forme exceptionnellement poignante par son ampleur, puisque cela touche tout un peuple comme peuple (plusieurs peuples même avec au premier rang Chaldéens et Arméniens), cette figure du martyr qui est la figure chrétienne par excellence : celui qui meurt — sans violence de sa part[1] — pour témoigner du Christ, imitant l'Agneau dans son don de soi. Les premiers Pères du désert, les premiers moines étaient hantés par cette figure du martyre ; en un sens, le martyr est l'ancêtre du moine. On a vu l'importance du monachisme en Orient. Leurs disciples aujourd'hui retrouvent tragiquement le sens de cette tradition.

[1] Et par là si radicalement différent du « martyr » supposé gagner le paradis le sabre à la main, comme on le rencontre ailleurs…

بطريرك بابل للكلدان
ܦܛܪܝܪܟܐ ܕܒܒܠ ܕܟܠܕܝܐ
**Patriarcha Babylonensis Chaldaeorum**

Date: 1.8.2014

No: 108

**Déclaration du patriarcat chaldéen concernant les familles déplacées de Mossoul-Iraq**

Je tiens à remercier la France et le Royaume de Bahreïn pour leur très généreuse proposition de faciliter les démarches de visa pour les chrétiens multiséculaires d'Irak persécutés dans leur pays. Cette proposition nous honore et honore également les pays qui la font.

Néanmoins, même si nous savons que nous serons bien accueillis ailleurs, nous souhaitons plus pouvoir rester dans notre patrie, l'Irak. La solution pour notre pays ne réside pas dans l'exil d'une partie de ses enfants, quelle que soit leur confession, mais dans une solution politique, qui nous permet de rester dans ce pays que nous aimons, et d'y vivre en sécurité, égalité et dignité avec tous. Quitter notre patrie c'est détruire la mémoire de notre longue histoire! Il faut que les différentes composantes de la nation irakienne et l'assemblé internationale puissent se retrouver ensemble pour réfléchir à une solution durable qui respecte chacun et sauve notre pays, pour le sortir de ce chaos et de cette barbarie.

Aujourd'hui ces familles déplacées n'ont plus rien, les djihadistes leur ont tout volé. Elles sont dans une situation de précarité, de douleur et d'urgence, c'est pour cela si la France et les autre pays veulent vraiment aider, c'est en encourageant ces familles à rester, en leur envoyant des aides d'urgence pour soulager leur douleur et contribuer à la construction d'un logement dans des villes ou ils pourront vivre en toute sécurité. En effet cet accueil proposé à ces familles est fait sans connaitre leur chiffre n'est pas une chose simple, et bien sûr il faut prendre en considération tout l'arrachement que cela représente quant à la différence de la langue, la culture, la mentalité et des coutumes. Mais *en même temps le patriarcat respecte la décision personnelle des individus!*

Je tiens aussi à remercier chaleureusement la délégation de la conférence Episcopale Française qui nous a visités (du 27 – 31 Juillet 2014): Son Eminence le Cardinal Philippe Barbarin l'archevêque de Lyon, Son excellence Mgr Michel Dubost évêque du diocèse d'Evry, Mgr Pascal Gollnisch Directeur général de l'Œuvre d'Orient et des 5 journalistes qui les ont accompagnés, espérant que cette initiative contribuera à soutenir l'effort déployé partout pour rétablir la paix et la bonne entente entre les peuples.

+ Louis Raphael I Sako
Patriarche de Babylon des chaldéens

Iraq - Baghdad
P.O. Box 6112
Tel: 00964(1)5379164
00964(1)5377693

العراق – بغداد
ص. ب ٦١٢٢
هاتف: ٠٠٩٦٤(١) ٥٣٧٩١٦٤
٠٠٩٦٤(١)٥٣٧٧٦٩٣

E-mail: patriarchatechaldean@gmail.com
Website: www.saint-adday.com